



Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2021-2022

1^{er} mars 2021

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA (CRDSC)

1080, côte du Beaver Hall
Bureau 950
Montréal, Québec
Canada H2Z 1S8

Téléphone :
1-866-733-7767 (sans frais)
1-514-866-1245 (local)

Télécopieur :
1-877-733-1246 (sans frais)
1-514-866-1246 (local)

Site Internet : www.crdsc-sdrcc.ca

Table des matières

Contexte et gouvernance	02
La Politique canadienne du sport	02
Mandat statutaire	02
Clientèle	02
Cadre législatif	03
Structure organisationnelle	03
Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2020-2024	06
Objectifs à long terme 2020-2024	06
Rapport sur les activités 2020-2021	07
Objectifs et initiatives planifiées pour 2021-2022	08
Priorités stratégiques 2021-2022	08
Objectifs et initiatives 2021-2022	09
Budget 2021-2022	10

Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Contexte et gouvernance

LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT

La vision de la Politique canadienne du sport de 2012 est de mettre en place, d'ici 2022, « une culture dynamique et novatrice qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives ». La Politique s'appuie sur l'idée qu'un sport de qualité découle de sept principes, dûment intégrés à l'ensemble des politiques et des programmes sportifs : axé sur les valeurs, inclusif, éprouvé sur le plan technique, collaboratif, orienté, efficace et durable. La vision exprime un engagement à adopter des pratiques exemplaires éprouvées dans un environnement en constante évolution.

MANDAT STATUTAIRE

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (L.C. 2003, ch. 2) (la « Loi ») a reçu la Sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. Elle prévoit en outre la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre »). Le Centre a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2004.

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport de 2012-2022 et les priorités énoncées par le gouvernement pour le sport, et en conformité avec les dispositions de la Loi, le mandat statutaire du Centre est d'offrir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise en la matière.

CLIENTÈLE

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que tous les organismes nationaux de sport (ONS), organismes de services multisports (OSM) et centres canadiens multisports (CCM) se dotent d'un mécanisme interne de règlement des différends. Les différends concernant des athlètes et des entraîneurs d'équipes nationales qui ne sont pas réglés à l'interne sont administrés par le Centre.

Les services de règlement des différends rendus par le Centre peuvent également être offerts dans d'autres situations d'un commun accord. Tous les ONS, OSM et CCM, et quiconque leur étant affilié, notamment leurs membres, peuvent convenir de soumettre un différend au Centre et bénéficier de ses services, à condition de remplir certains critères adoptés par le Centre.

Lorsque d'autres organismes de sport et leurs membres demandent à recourir aux services du Centre, le Conseil d'administration peut, sous réserve de certaines conditions, leur donner accès au Centre, y compris par le biais de son programme de services rémunérés.

Les services d'éducation et de prévention du Centre sont mis à la disposition de tous les membres de la communauté sportive canadienne.

CADRE LÉGISLATIF

La Loi constitue le Centre, auquel elle confère un statut d'organisme à but non lucratif. Elle énonce sa structure, sa mission, ses attributions et ses règles de fonctionnement. Étant donné l'intention de faire du Centre un organisme indépendant du gouvernement, la Loi précise que le Centre n'est pas mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, et qu'il n'est ni un établissement public ni une société d'État.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Loi précise que le Centre doit être composé d'un secrétariat de règlement des différends (le « Secrétariat ») et d'un centre de ressources (« Centre de ressources »), mais elle laisse au Centre le soin de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions, afin de s'assurer qu'il pourra s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté sportive dans le but d'accroître davantage les capacités dans la communauté sportive canadienne.

En vertu de la Loi, la direction et l'administration des affaires du Centre sont assurées par un conseil d'administration composé de 12 administrateurs nommés par le ministre responsable du sport ainsi que du directeur exécutif (ou chef de la direction) du Centre, qui est administrateur d'office. En décembre 2003, le ministre a nommé les tout premiers administrateurs suite à une consultation auprès de la communauté sportive. Les lignes directrices prévues dans la Loi exigent que le Conseil d'administration soit composé de femmes et d'hommes qui : a) sont voués à la promotion et au développement du sport; b) possèdent une compétence et une expérience propres à aider le Centre à réaliser ses objectifs; c) sont représentatifs de la communauté sportive; et d) sont représentatifs de la diversité et de la dualité linguistique de la société canadienne. En prévision de l'expiration du second mandat de six administrateurs, dont celui du président du Conseil, à l'automne 2021, il est prévu de lancer un appel à candidatures en mars 2021.

Le chef de la direction, qui exerce ses fonctions à temps plein, est chargé de la réalisation des objectifs et de la mission du Centre, notamment du pilotage des projets, des programmes et des services offerts par le Centre, et de la supervision de leur bonne mise en œuvre à travers le Canada. Le chef de la direction et le personnel coordonnent les activités et les projets dans le but de réaliser les objectifs du Centre et de fournir les services prescrits aux parties prenantes du Centre.

Le Secrétariat et le Centre de ressources sont gérés à l'interne, par le personnel du Centre (le chef de la direction et six employés). Le Conseil d'administration examine et révisé au besoin la gestion du Secrétariat et du Centre de ressources, au cours de l'exercice financier, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

Membres du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2020-2021 :

Administrateurs actuels au 1^{er} mars 2021 :

- William L. Ryan, président
- Aaron Bruce
- Michael J. Bruni
- Shu-Tai Cheng
- Linda Cuthbert
- Alex Harvey
- Brad Kielmann
- Susan Kitchen
- Sandrine Mainville
- Lanni Marchant
- L'honorable Graeme Mew
- Marisha Roman
- Marie-Claude Asselin (chef de la direction, *ex officio*)

Membres du personnel permanent pour l'exercice financier 2020-2021 :

- Marie-Claude Asselin, chef de la direction
- Tanya Gates, directrice des opérations
- Alexandra Lojen, gestionnaire de dossiers (*en congé parental à la date de publication*)
- Kirsten Whelan, gestionnaire de dossiers et coordonnatrice du sport sécuritaire
- Fifi Manesa, adjointe administrative
- Ann-Sophie Laramée, gestionnaire de dossiers adjointe (*depuis le 10 août 2020*)
- Liddia Touch Kol, coordonnatrice d'éducation et de partenariats (*depuis le 1^{er} octobre 2020*)
- Vincent Robichaud, agent de communication et de technologie (*depuis le 1^{er} octobre 2020*)

Les comptables agréés de la firme Baker Tilly ont été nommés par le Conseil d'administration comme vérificateurs indépendants pour l'exercice 2020-2021.

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de comptabilité au Centre.

Arbitres et médiateurs désignés jusqu'au 30 avril 2021, par province :

Alberta

Roger Gunn (Médiateur)
Sue Lambert (Médiatrice)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

Colombie-Britannique

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Simon Margolis (Médiateur et Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)

Manitoba

Jeffrey Palamar (Arbitre)

Nouvelle-Écosse

Peter J. MacKeigan (Médiateur)

Nouveau-Brunswick

Darlene Doiron (Médiatrice)

Ontario

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Rick Brooks (Médiateur)
John Curtis (Médiateur)
Kileen Dagg Centurione (Médiatrice)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)

Ontario (*suite*)

Richard H. McLaren (Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)
Matthew Wilson (Arbitre)

Québec

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Thierry Bériault (Médiateur)
Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Sarah Daitch (Médiatrice)
L'honorable Robert Décary (Arbitre)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Julie Duranceau (Médiatrice)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

Saskatchewan

Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)

Terre-Neuve-et-Labrador

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

Territoires du Nord-Ouest

Cayley Jane Thomas (Médiatrice)

Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2020-2024

OBJECTIFS À LONG TERME 2020-2024

Le Conseil d'administration a adopté l'énoncé de vision suivant : « Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà. » Dans le but de concrétiser cette vision, le Centre vise à exercer son leadership dans la prévention et le règlement des différends, tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité procédurale et de respect. À la suite de consultations et discussions exhaustives avec des parties prenantes, le Conseil a souscrit à un plan stratégique mettant de l'avant quatre domaines prioritaires pour guider les activités du Centre au cours des exercices 2020-2024.

Fournir des services de règlement des différends sportifs

Objectif : Fournir des solutions équitables, impartiales, rapides et économiques aux différends sportifs

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à maintenir une expertise de la plus grande qualité afin de fournir des services de règlement des différends professionnels efficaces; revoir les règles de procédure afin de nous assurer qu'elles sont à jour et conformes; et parfaire nos processus afin de mieux guider et aider les parties impliquées dans les différends.

Renforcer la capacité de la communauté sportive à prévenir et régler les différends sportifs

Objectif : Maximiser la valeur des initiatives et programmes d'éducation pour nos partenaires

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à moderniser la prestation des ressources et outils existants afin de les rendre plus accessibles; élaborer de nouveaux programmes et ressources pour mieux répondre aux besoins de nos partenaires; et renforcer les partenariats pour élargir la portée et l'impact des programmes et initiatives.

Soutenir l'intégrité dans le sport

Objectif : Appuyer la communauté sportive canadienne pour répondre aux préoccupations suscitées par la maltraitance dans le sport et y trouver des solutions

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à faciliter l'accès aux systèmes, aux ressources et à un environnement sécuritaire pour lutter efficacement contre la maltraitance dans le sport; et contribuer, par notre leadership et notre expertise, à établir rapidement un système efficace de sport sécuritaire.

Viser l'excellence organisationnelle

Objectif : Gérer le Centre pour qu'il demeure un modèle de bonne gouvernance inclusif, durable, redevable et responsable

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à optimiser l'efficacité du fonctionnement, des services et des programmes du Centre; renforcer la gouvernance grâce au développement du Conseil; et cultiver un environnement de travail inclusif, respectueux et gratifiant.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS 2020-2021

- Le Centre a poursuivi ses activités durant l'exercice 2020-2021, sans interruption de services malgré la pandémie de COVID-19.
- Du 1^{er} avril 2020 au 26 février 2021, le Centre a été saisi de 44 nouveaux différends sportifs, dont un à titre de services payants, et deux allégations de violation des règles antidopage. Le Centre a également fourni des services payants de gestion des dossiers dans quatre affaires internes de trois organismes nationaux de sport.
- Le Centre a reçu 15 demandes de facilitation de règlement préalable au cours de la période. Deux dossiers sont encore en cours, six ont été réglés par consentement des parties et les autres ont été soumis à d'autres mécanismes de règlement.
- Après un processus de révision et de consultation minutieux, d'importantes modifications ont été apportées au Code canadien de règlement des différends sportifs de 2021. Le nouveau Code, qui est conforme aux nouvelles règles antidopage et inclut la création de règles spécifiques aux affaires du Tribunal de protection, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.
- Un appel de candidatures a été lancé en octobre 2020 dans le cadre du processus de renouvellement de la liste d'arbitres et médiateurs dirigé par le Conseil d'administration. Des séances de formation et d'orientation seront offertes aux 59 membres de la liste lors de la Conférence des médiateurs et arbitres, qui se déroulera en mode virtuel en mai 2021.
- Un programme de mentorat a été créé pour les femmes arbitres lors du processus de renouvellement de la liste. Onze femmes ont été sélectionnées pour observer et suivre le travail des arbitres du CRDSC afin d'acquérir une expérience pratique et d'être admissibles à postuler pour joindre la liste avant le prochain appel de candidatures.
- Le programme Connexion droit et sport a été évalué après une première année complète de fonctionnement en Colombie-Britannique et au Manitoba, et des mesures sont prévues pour améliorer la facilité d'accès. Une nouvelle cohorte d'étudiants diplômés de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a été formée pour offrir des services gratuits de médiation dans le domaine du sport au Québec.
- Une série de webinaires a été lancée et des ateliers virtuels ont été donnés, portant sur les sujets les plus populaires en prévention des différends, tels que les conflits d'intérêts, les droits et responsabilités des athlètes, les compétences en négociation et le sport sécuritaire. Au total, huit webinaires ont été offerts jusqu'à présent, soit quatre dans chacune des langues officielles, ayant attiré un total de 773 inscriptions.
- Le site Internet sport-sans-abus.ca a été étoffé et amélioré afin d'inclure une section consacrée à l'Unité d'enquêtes et plus des renseignements sur les ressources disponibles pour prévenir ou agir contre le harcèlement et les abus dans le sport.
- Un manuel de gestion de crise pour les téléphonistes de la Ligne d'assistance et un manuel des meilleures pratiques en matière d'enquêtes ont été élaborés.
- La structure et la composition des comités du Conseil du Centre ont été adaptées aux priorités du nouveau plan stratégique, et leurs mandats ont été mis à jour en conséquence.
- Le système de gestion des risques du Centre a été révisé et mis à jour à la suite d'un atelier avec le Conseil, le personnel et des parties prenantes externes.
- Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations législatives et contractuelles.

Objectifs et initiatives pour 2021-2022

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2021-2022

Les priorités stratégiques du Centre pour l'exercice 2021-2022 sont les suivantes: (i) fournir des services de règlement des différends équitables, impartiaux, rapides et économiques; (ii) augmenter l'accessibilité des outils et ressources de prévention des différends; (iii) continuer à aider la communauté sportive à faire face à la maltraitance dans le milieu du sport; et (iv) exercer une gestion et une gouvernance transparentes, durables et responsables.

Dans l'exécution de son mandat législatif, les activités prévues par le Centre pour l'exercice 2021-2022 permettront de s'assurer que les deux principales composantes du Centre, le Secrétariat de règlement des différends et le Centre de ressources pour la prévention des différends, sont maintenues et améliorées.

Lorsque des différends surviennent dans le sport, le secrétariat de règlement des différends continuera de fournir des solutions justes, impartiales, rapides et abordables aux ONS, OSM et CCM.

Le principal objectif du Centre de ressources pour la prévention des différends est de fournir des informations et des outils pour aider les membres de la communauté sportive à prévenir les différends et de renforcer la capacité des ONS, OSM et CCM à gérer les différends qui n'ont pu être évités. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Centre continuera à promouvoir une culture d'équité, d'intégrité et de respect au sein du système sportif canadien en fournissant des ressources, des outils et de la formation.

Le Centre continuera d'appuyer la communauté sportive canadienne dans ses efforts pour traiter et régler les préoccupations liées à la maltraitance dans le sport, en maintenant en place les services des projets pilotes de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes.

Dans la poursuite de l'excellence organisationnelle, le Centre appuiera le ministre lors du recrutement de nouveaux administrateurs, dont le président, et facilitera la transition au sein du Conseil en assurant une orientation complète. Tout en continuant à observer de rigoureuses pratiques de gouvernance et d'affaires, le Centre s'acquittera de son mandat en pleine conformité avec la Loi et dans le respect de toutes les exigences du Gouvernement du Canada dans la prestation de ses services.

OBJECTIFS ET INITIATIVES 2021-2022

Fournir des services de règlement des différends sportifs

Initiatives :

- Dispenser une orientation aux arbitres et médiateurs nouvellement nommés et des activités de développement professionnel à tous les membres de la liste, y compris des formations spécifiques pour les listes spécialisées du Tribunal antidopage et du Tribunal de protection;
- Réduire l'écart entre les hommes et les femmes chez les arbitres en mettant en œuvre le Programme de mentorat pour les femmes arbitres;
- Améliorer les outils technologiques pour simplifier davantage le processus de gestion des dossiers.

Renforcer la capacité de la communauté sportive à prévenir et régler les différends sportifs

Initiatives :

- Passer en revue et mettre à jour les publications actuelles afin de s'assurer de leur conformité au Code canadien de règlement des différends sportifs 2021;
- Collaborer avec viaSport BC et Sport Manitoba pour promouvoir le Programme Connexion droit et sport, et fournir une formation aux nouveaux participants dans ces provinces;
- Moderniser le site Internet du Centre afin d'améliorer l'expérience utilisateur et l'accès aux outils et ressources;
- Continuer à fournir à la communauté sportive canadienne des activités judiciaires de prévention des différends et d'éducation par le biais d'ateliers et de webinaires.

Soutenir l'intégrité dans le sport

Initiatives :

- Maintenir les programmes de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes, selon les besoins;
- Fournir des services d'arbitrage spécialisés à la communauté sportive canadienne par l'entremise du Tribunal de protection;
- Offrir son expertise, selon les besoins, aux parties prenantes dans l'ensemble du pays, en appui à leurs efforts pour mettre fin à la maltraitance dans le milieu du sport.

Viser l'excellence organisationnelle

Initiatives :

- Aider le ministre à recruter des bénévoles pour siéger au Conseil d'administration du Centre en 2021;
- Offrir une orientation aux six nouveaux administrateurs et faciliter la transition du leadership;
- S'assurer que les politiques du Centre sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire.

BUDGET 2021-2022

Conformément aux objectifs et aux activités planifiées pour 2021-2022, le budget total proposé pour cet exercice financier est de 1 364 000 \$ et est réparti comme suit :

ADMINISTRATION	114 000
GOUVERNANCE	45 000
LANGUES OFFICIELLES	37 000
OPÉRATIONS	368 000
RESSOURCES HUMAINES	536 000
ÉQUITÉ DES GENRES DANS LE SPORT ET SPORT SÉCURITAIRE	40 000
LIGNE D'ASSISTANCE DU SPORT CANADIEN ET UNITÉ D'ENQUÊTES (Financement supérieur au niveau de référence)	224 000
DÉPENSES TOTALES	1 364 000
FINANCEMENT DE BASE DEMANDÉ À SPORT CANADA	1 100 000
FINANCEMENT SUPÉRIEUR AU NIVEAU DE RÉFÉRENCE	224 000

